

Assemblée des délégués extraordinaire du 18 décembre 2018 à Berne

Élection d'une personne à la vice-présidence de l'Assemblée des délégués pour le mandat 2019 – 2020

Proposition

L'Assemblée des délégués élit Barbara Damaschke-Bösch à la vice-présidence de l'Assemblée des délégués pour le mandat 2019 – 2020.

L'art. 7.1 du Règlement de l'Assemblée des délégués stipule :

Composition, durée du mandat, ...

¹ Le Bureau est constitué du président ou de la présidente et de deux personnes chargées d'assumer la vice-présidence, nommé(e)s par l'Assemblée des délégués en son sein pour deux ans. Le président ou la présidente ne peut être réélu(e) au terme de son mandat de deux ans.

À l'Assemblée des délégués d'automne, une personne seulement a été élue à la vice-présidence. La Commission de nomination propose maintenant à l'Assemblée des délégués d'élire la personne suivante à la vice-présidence de l'Assemblée des délégués pour le mandat 2019 – 2020 :

Barbara Damaschke-Bösch SG all. nouvelle